

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 7 avril 2026 à 19h00 et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #2 - Michel Duperron
Siège #3 - Mathieu Jolibois
Siège #4 - Vincent Beaudoin
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim est aussi présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

70-04-26

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Adoption du règlement d'emprunt numéro 102-2026 décrétant les travaux, une dépense de 639 850\$ et un emprunt de 191 955\$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79232

4.2 - Autorisation à M. Langelier, dg, de signer une promesse d'achat pour l'immeuble situé sur le lot numéro 6 117 086

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - SUJETS À DISCUTER

71-04-26

4.1 - Adoption du règlement d'emprunt numéro 102-2026 décrétant les travaux, une dépense de 639 850\$ et un emprunt de 191 955\$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79232

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Vincent Beaudoin à la séance extraordinaire du 24 mars 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement;

Il est proposé par M. Étienne Vigneault et résolu que le conseil municipal de Sainte-Sophie-d'Halifax adopte le règlement d'emprunt numéro 102-2026 décrétant les travaux, une dépense de 639 850\$ et un emprunt de 191 955\$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79232 ;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

72-04-26

4.2 - Autorisation à M. Langelier, dg, de signer une promesse d'achat pour l'immeuble situé sur le lot numéro 6 117 086

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot numéro 6 117 086;

ATTENDU QUE cette acquisition s'inscrit dans les objectifs et les intérêts de la Municipalité;

Il est proposé par M. Pierre Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'AUTORISER M. Jean Langelier, directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, une promesse d'achat visant l'acquisition de l'immeuble situé sur le lot numéro 6 117 086, selon des conditions substantiellement conformes à celles présentées au conseil;

D'AUTORISER également ledit représentant à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

73-04-26

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Duperron, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h30

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Jean Langelier
Directeur général et greffier-trésorier par intérim